

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'HOTELLERIE DE LA TOUR
Samedi 27 mai 2023

Séance tenue au siège social de l'association, 7 rue du Commerce 58190 MONCEAUX-Le-COMTE

L'an deux mille vingt-trois et le 27 mai à 14H00, les personnes signataires de la présente qui sont les membres de l'association Hostellerie de la Tour se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de l'association, à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Madame Gertrude DODART, présidente après avoir validé les pouvoirs et la feuille de présence, déclare que les conditions sont réunies pour tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Madame Nadine BERKOWITZ, en vertu du pouvoir de Lilia MEDJEBER secrétaire de l'association, donne lecture du compte rendu relatif à l'activité passée et aux perspectives d'avenir et lit l'ordre du jour.

La présidente Gertrude DODART soumet aux adhérents les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, et validés en CA le 13 mars 2023, elle donne lecture du rapport financier et présente les budgets prévisionnels.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 13 mai 2022

Présentation et approbation du rapport d'activité 2022

Présentation et approbation du bilan financier 2022

Présentation et approbation du projet de budget 2023

Quitus à la présidence

Election de 4 nouveaux membres au Conseil d'administration

Validation de : la charte nationale CNL, du renouvellement de la charte régionale de la laïcité, la convention d'occupation des lieux, du règlement intérieur et de la création du tarif adhésion de 10 euros pour 2023

Questions diverses : validation du contrat d'engagement républicain signé le 23 mai 2023

APRES UN ECHANGE DE VUES, LES RESOLUTIONS SUIVANTES SONT ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Le rapport financier et le rapport d'activité tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sont adoptés à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres de l'assemblée générale ordinaire après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2022 les approuvent et donnent à la Présidente et à la Trésorière quitus pour leur gestion passée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 font ressortir un résultat net comptable de zéro, aucune affectation n'est à effectuer. Le projet et le budget prévisionnel 2022 sont validés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture de la lettre de candidature de 4 adhérents, Carole TABOUREUR, Luc PERRIN-PELLETIER, Lola RIVIERE et Geneviève PASCAUD BECANE pour devenir administrateur de l'association, ils sont élus à l'unanimité. Personne ne souhaitant candidater pour le bureau, les trois membres du bureau se voient renouvelés dans leur fonction. Ces décisions concernant l'administration de l'association sont prise à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Validation à l'unanimité de la charte nationale CNL, du renouvellement de la charte régionale de la laïcité, la convention d'occupation des lieux, du règlement intérieur et du contrat d'engagement républicain signé le 23 mai 2023

SIXIEME RESOLUTION

Validation du tarif adhésion de 10 euros pour les personnes physiques et de 20 euros pour les personnes morales à partir du 27 mai 2023

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par la Présidente et le Secrétaire.

La présidente

Gertrude DODART



La secrétaire de séance

Nadine BERKOWITZ

